

Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

Petite Camargue Magazine

**BUDGET
2019**



COMMUNAUTE DE COMMUNE
DE PETITE
CAMARGUE

La balance 2019 du budget principal, en section de fonctionnement, s'équilibre à 19 528 984 € et en section d'investissement à 5 960 221 €.

• Les résultats 2018 :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 4 031 066.65 €
- Celui de la section d'investissement à : 188 028.72€

• La fiscalité en quelques chiffres :

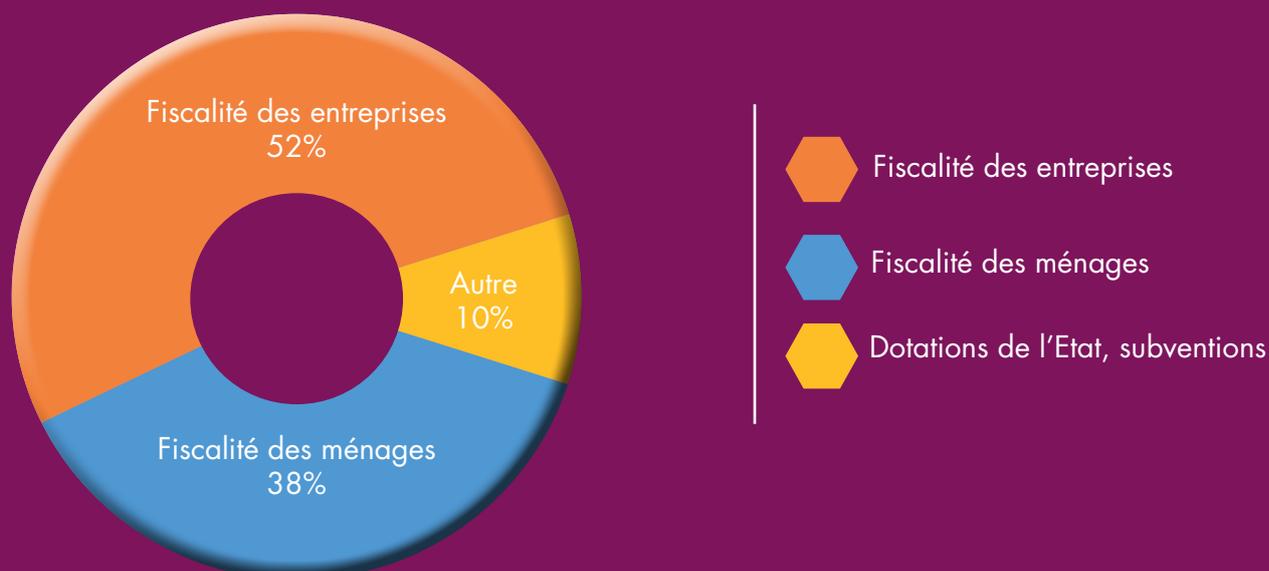
Les taux 2019 restent inchangés :

- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.90 %,
- le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 31,68 %,
- le taux de Taxe d'Habitation à 10,45 %,
- le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 3,38 %,
- le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0,00 %.

Prévisionnel 2019 :

- Fiscalité des Entreprises (Cotisation foncière, Cotisation sur la valeur ajoutée, Taxe sur les surfaces commerciales, Imposition forfaitaires sur les entreprises de réseau) : **5 315 000 €**,
- Fiscalité des Ménages (Taxe d'habitation, allocations compensatrices, foncier non bâti) : **3 860 000 €**,
- Et dotations de l'Etat (Fonds national de garantie individuelle des ressources, Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle) : **995 000 €**

D'où viennent nos finances ?



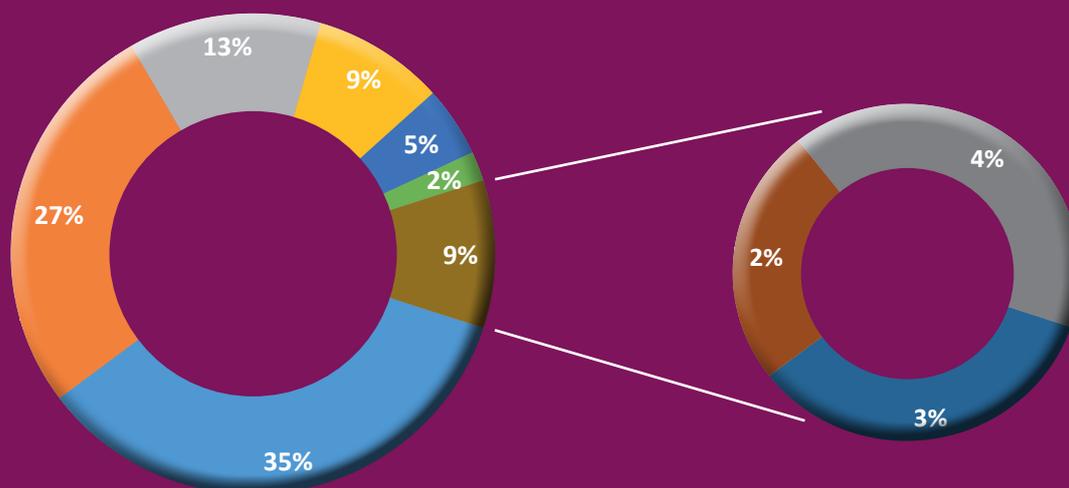
• Section de fonctionnement :

Globalement augmentation du budget 2019 de 2,89% (contre 3,42% BP 2018/BP 2017) .

Les opérations «non ventilables» recouvrent l'ensemble des dépenses et recettes qui ne peuvent être réparties dans les différentes fonctions. Il s'agit notamment en dépenses des attributions de compensation (4 001 481.96€) et de la dotation de solidarité versées aux communes membres (200 000 €) des emprunts...Ces opérations représentent 35% du budget en dépenses, celles liées à l'élimination et valorisation des déchets (collecte et traitement...) 27%, à la restauration scolaire (repas pris par les enfants ...) 13%, celles liées au fonctionnement des services généraux 9%, à l'enseignement de la musique 5% et à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) 4%.

Les opérations «non ventilables» représentent 70% du budget en recettes (fiscalité des entreprises, des ménages et dotations de l'Etat...) , celles liées à l'élimination et valorisation des déchets (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 480 000 € ...) 22%, à la restauration scolaire (encaissements des repas : 810 000 €...) 5%, et à l'enseignement de la musique (cotisations : 210 000 €...) 1% .

A quoi servent-elles ?



Elimination et valorisation des déchets

Service généraux

Opérations «non ventilables»

Enseignement de la musique

Restauration scolaire

Tourisme

Voiries et service patrimoine

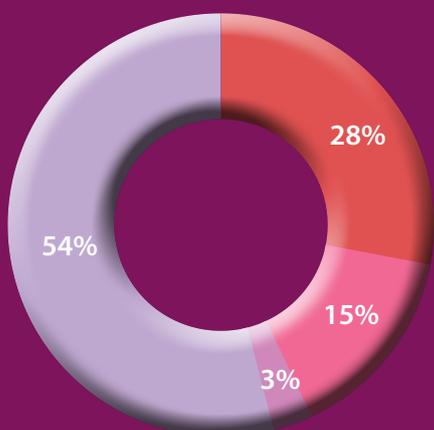
Aménagement de l'espace

GEMAPI

• Les principaux investissements 2019 :

- Travaux d'aménagement du bassin écrêteur Sud d'Aubord : **953 500 €**,
- Réhabilitation Déchèterie du Cailar : **850 000 €**,
- Installation d'une plateforme logistique : **531 000 €**,
- Travaux de voirie communautaire : **499 327.95€**,
- Travaux de copropriété de l'Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat sur Vauvert : **321 000 €**,
- Et Annexe de la Maison du Tourisme sur Aimargues : **230 000 €**

Dépenses d'investissement par politique publique



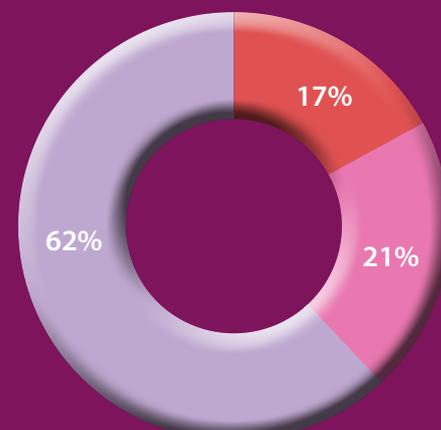
Préparer le territoire à la transition climatique

Soutenir les initiatives économiques et développer l'activité

Organiser un territoire accueillant, accessible et ouvert. Agir pour les publics en difficulté

Fonctionnement des services

Financement des dépenses d'investissement



Autofinancement

Subventions, cessions, attributions de compensation

Emprunt

Zoom sur la GEMAPI



Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 prévoient le transfert de la compétence GEMAPI « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » des communes aux Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, depuis cette date, la Communauté de communes est en charge de cette compétence.

Le tableau ci-dessous présente le surplus à la charge de la Communauté de communes, pour le prévisionnel 2019 et le réalisé 2018 de cette compétence, en comparant le montant des charges nettes transférées par les communes membres « montant des attributions » avec celui de l'EPCI (coût net).

	BP 2019	REALISE 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Coût Net	757 400,00 €	439 360,57 €
Montant des attributions	327 015,48 €	327 015,48 €
Différence	430 384,52 €	112 345,09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Coût Net	723 400,00 €	340 462,52 €
Montant des attributions	69 581,84 €	69 581,84 €
Différence	653 818,16 €	270 880,68 €
TOTAL A CHARGE DE LA CCPC	1 084 202,68 €	383 225,77 €

Ce récapitulatif montre que le surplus 2019 lié au transfert de la compétence GEMAPI pour le budget de l'EPCI s'élève, toutes sections confondues à 1 084 202.68€.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT
T. 04 66 51 19 20 - F. 04 66 51 19 30
contact@petitecamargue.fr / www.petitecamargue.fr

Suivez-nous sur :

